



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 23 juin 2022

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Émilie BOUTSIUO, Mme Servane CHESNEAU, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Linda GABORIAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2022-06-23-005 – MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Considérant ce qui suit :

En 2022, la commune de Monnières envisage d'effectuer des travaux de voirie concernant :

- Le double-sens de la rue de l'Eglise
- La route de la Bournaire
- La route de la Minière
- La route du fief seigneur

Il est également envisagé pour 2022 le paysagement de la place de l'Eglise.

Pour mener à bien ces travaux, il convient de se faire accompagner par une maîtrise d'œuvre.

Afin de sélectionner l'entreprise de maîtrise d'œuvre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2022.
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'attribution et à la notification de ce marché.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît Couteau', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE MONNIERES' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central emblem.